



Oviphyt

Huile blanche insecticide et acaricide pour lutter contre les insectes et acariens

Asphyxie des œufs et des jeunes larves

Répond aux problèmes de résistances

Apporte une solution en lutte intégrée et en agriculture biologique

Inscrite sur la liste des produits de biocontrôle



Caractéristiques

- **Homologation** : n° 9300504
- **Concentration** : 817g/l
- **Mélange instantané à l'eau** : émulsion stable

Mode d'action

Grâce à son mode d'action par asphyxie sur les œufs et sur les larves, Oviphyt procure un niveau d'efficacité élevé sur un grand nombre de ravageurs (acariens sur fruitiers, cochenilles sur agrumes...).

Une réponse aux phénomènes de résistance

Oviphyt n'engendre pas de résistance sur les ravageurs visés et il atteint un niveau maximum d'efficacité sur des parcelles où des résistances aux insecticides sont connues.

Compatibilités

Oviphyt est compatible avec de nombreuses matières actives. Pour plus de renseignements contactez votre technicien.

Souplesse d'utilisation

Oviphyt dispose d'une homologation très large pour lutter contre les insectes et acariens, sur un grand nombre d'arbres fruitiers, arbres, arbustes et cultures telles que la pomme de terre ou le tabac.

Grâce à ses spécificités, Oviphyt s'intègre parfaitement dans les programmes de lutte intégrée et en agriculture biologique.

En culture agrumicole, Oviphyt apporte une solution insecticide pour lutter efficacement contre les cochenilles toute l'année.

Sélectivité Les travaux réalisés montrent une totale sélectivité d'Oviphyt même en conditions difficiles.

Grâce à sa grande pureté, OVIPHYT est d'une grande souplesse d'utilisation par rapport aux stades et à la climatologie.

Pour des traitements d'hiver et de printemps, la solution c'est Oviphyt

Z.I. du Buisson du Roi - Le Meux
60618 La Croix Saint Ouen Cedex



Tél. : 03 44 91 53 10 - Fax : 03 44 91 53 13
ccl@cclsite.fr - www.cclsite.fr

Détail des homologations

Culture	Cible	Dose maximum d'emploi	Volume d'eau (L/ha)	Nombre maximum d'applications	Stade d'application BBCH	Délais avant récolte (DAR)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Zone non traitée arthropodes (mètres)	Mention Abeilles
Agrumes (Oranger, Citronnier, Pamplemoussier, Mandarinier, Clémentinier, Limettes et autres agrumes)	Cochenilles	2 L/hL	1000	2 / an (min 14 jours d'intervalle)	Entre les stades BBCH00 et BBCH 79	3 jours	20 m	/	Ex
Cerisier	Stade Hivernant des ravageurs	2 L/hL	1000	1 / an	Entre les stades BBCH00 et BBCH 59	F (BBCH 59)	20 m	/	Ex
Pommier, Poirier, Cognassier, Néfles, Nashi, Pommettes	Acariens et phytoptes	2 L/hL	1000	1 / an	Entre les stades BBCH00 et BBCH 59	F (BBCH 59)	20 m	/	Ex
	Stade hivernant des ravageurs	2 L/hL	1000	1 / an	Entre les stades BBCH00 et BBCH 59	F (BBCH 59)	20 m	/	Ex
Prunier, Jujubier	Acariens et phytoptes	2 L/hL	1000	1 / an	Entre les stades BBCH00 et BBCH 59	F (BBCH 59)	20 m	/	Ex
	Stade hivernant des ravageurs	2 L/hL	1000	1 / an	Entre les stades BBCH00 et BBCH 59	F (BBCH 59)	20 m	/	Ex
Pêcher, Abricotier, Nectarinier	Stade hivernant des ravageurs	2 L/hL	1000	1 / an	Entre les stades BBCH00 et BBCH 59	F (BBCH 59)	20 m	/	Ex
Arbres et arbustes*	Acariens	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Acariens galligènes	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Aleurodes	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Chenilles phytophages (Efficacité démontrée sur <i>Tenthredinidae</i>)	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Cicadelles et cercopidées	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Cochenilles	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Psylles	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Pucerons	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Pucerons galligènes et laineux	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Punaises et tigres	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
Rosiers*	Thrips	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Acariens	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Aleurode	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Cochenilles	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Pucerons	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
Vigne	Thrips	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Stade Hivernant des ravageurs	10 L/ha	/	2 / an	Entre les stades BBCH91 et BBCH 11	F (BBCH 11)	5 m	5 m	Ex
Cultures florales et plantes vertes*	Acariens, phytoptes et tarsonèmes	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Aleurodes	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Cicadelles	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Cochenilles	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Pucerons	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Thrips	2 L/hL	1000	1 / an	/	/	20 m	/	Ex, FI
	Virus non persistants	1,5 L/hL	1000	2/an - par cycle cultural et par parcelle	/	/	20 m	/	Ex, FI
		1,5 L/hL	1000	6/an - par cycle cultural et par parcelle	/	/	20 m	/	/
Tabac*	Virus non persistants	15 L/ha	/	2/an - par cycle cultural et par parcelle (min 7 jours d'intervalle)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 59	/	5 m	/	Ex
		15 L/ha	/	10/an - par cycle cultural et par parcelle (min 7 jours d'intervalle)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 59	/	5 m	/	/
Pomme de terre*	Virus non persistants	15 L/ha	/	2/an - par cycle cultural et par parcelle (min 7 jours d'intervalle)	Entre stades BBCH 10 et 49	3 jours	5 m	/	FI
		15 L/ha	/	10/an - par cycle cultural et par parcelle (min 7 jours d'intervalle)	Entre stades BBCH 10 et 49	3 jours	5 m	/	/

* voir paragraphe précautions d'emploi sur l'étiquette - Ex : Emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles. FI : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles.

OVIPHYT® - AMM n° 9300504 - Huile de paraffine 817 g/l - ® Marque déposée et Détenteur AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants. P301+P310 En cas d'ingestion, appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin, P331 Ne pas faire vomir, P273 Eviter le rejet dans l'environnement, P501 Eliminer le contenu/récipient dans une collecte agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vigne, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre et tabac, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur arbres et arbustes, cultures florales et plante vertes, rosiers et en arboriculture fruitières, SPe8 Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats et ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes, à l'exception des usages bénéficiant de la mention abeille (FI et/ou Ex). Cette mention n'est accordée que pour deux applications maximum par cycle cultural et par parcelle. **Comptoir Commercial des Lubrifiants S.A.S.** au capital de 750 000 Euros - 398 815 332 RCS Compiègne - N° TVA Intracommunautaire : FR90398815332 - Rue du Buisson du Roi - Le Meux - BP 60880 - Tél. : 03.44.91.53.10 - fax : 03.44.91.53.13.
MAI 2020 - Annule et remplace toute version préalable.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.



DANGER

Danger par aspiration (Catégorie 1), Danger pour le milieu aquatique – toxicité chronique (Catégorie 2).

DANGER

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.